



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteur	SVPO, durch Christian Gasser, Pascal Salzman, Ralph Kummer und Andreas Briggeler (suppl.)
Objet	Gästehaus St- Ursula - des questions des habitants et de la population restent en suspens
Date	12/06/2023
Numéro	2023.06.193 <i>en collaboration avec la DSIS</i>

Le Groupe SVPO par Messieurs les députés Christian Gasser, Pascal Salzman, Ralph Kummer et Monsieur le député suppléant Andreas Briggeler s'inquiètent des conséquences liées à l'ouverture et à l'utilisation du Gästehaus St. Ursula à Brig suite à l'achat par l'Etat du Valais de cette structure.

Le Conseil d'Etat ne saurait accepter l'accusation de véhiculer des déclarations mensongères. Il souhaite ainsi corriger certains éléments inexacts mentionnés par le Groupe du SVPO dans son interpellation. Tant dans son communiqué de presse du 27 décembre 2022 que lors de sa conférence de presse du 6 juin 2023, le canton a toujours évoqué le contexte migratoire international. Il n'a jamais été question pour le Gouvernement de limiter l'accès du Gästehaus St. Ursula à la seule population originaire d'Ukraine. Du reste, le message du Conseil d'Etat au Grand Conseil qui accompagne la demande d'octroi d'un crédit d'engagement pour l'achat du bâtiment, explique dans son introduction que « *L'objectif de cet achat est de créer un centre d'insertion et d'intégration socioprofessionnelle dans les métiers de l'hôtellerie et restauration ainsi qu'un centre d'hébergement pour les migrants du domaine de l'asile* ». Il n'est ainsi pas mentionné une origine particulière des personnes migrantes à qui ce nouveau centre était destiné. S'agissant du caractère pérenne de la présence de l'Office de l'asile (OASI) dans le Haut-Valais, il est rappelé qu'avant l'achat du Gästehaus St. Ursula, le canton n'était propriétaire d'aucun centre collectif dans la partie germanophone du canton alors qu'il détient sept hébergements collectifs dans le Valais romand.

1. Lors de sa présentation à la Commission de sécurité le 9 janvier 2023, l'OASI a précisé qu'une population mixte et d'origines variées serait logée dans le centre d'hébergement collectif Gästehaus St. Ursula et qu'à terme, cette structure pourrait héberger entre 100 et 120 personnes. Une quinzaine de places seraient réservées pour les personnes ayant franchi la frontière illégalement et qui devraient être remises à la police des frontières italienne le jour suivant dans le cadre de l'accord de réadmission entre la Suisse et l'Italie.
2. La délégation du canton menée par le chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a affirmé, lors de sa rencontre du 23 mai 2023 avec les autorités de la ville, son souhait de nouer un partenariat fort avec les services communaux. L'OASI a également présenté lors de cette séance les détails de l'ouverture et répondu aux questions. Comme pour chaque ouverture d'hébergement collectif en Valais, la Police cantonale et le responsable de la sécurité de la commune ont été informés. Pour rappel, l'OASI gère une vingtaine de structures collectives réparties dans tout le canton.
3. Le concept et l'organisation de la prise en charge ont été présentés lors de la conférence de presse du 6 juin 2023. Toutes ces informations figurent sur le site de l'Etat du Valais et chacun peut y avoir accès. De plus, les habitants de Brigue-Glis ont reçu le 7 septembre 2023 un "tout ménage" contenant des informations plus détaillées. Il n'est pas prévu de séance d'information supplémentaire mais les éventuelles questions peuvent être

posées à l'adresse gaestehaus@admin.vs.ch. L'Office de l'asile pratique une communication active au niveau local. Celle-ci a même été beaucoup plus importante à Brigue que dans d'autres communes où un hébergement collectif a également été ouvert ces derniers mois. La volonté du canton est de garantir aux habitants de la ville Brigue et à ses autorités une information objective et de qualité, dépourvue de toute récupération électorale.

4. Les immigrés illégaux interceptés dans le Haut-Valais et qui ne peuvent être reconduits immédiatement en Italie, principalement pour des raisons d'horaire ou de jour férié, sont placés sous l'autorité de la Police cantonale, avec le soutien du Corps des gardes-frontière, jusqu'à leur renvoi dès que possible. Actuellement et depuis plusieurs années, elles sont hébergées dans différents hôtels de Brigue sans que cela ne pose, à notre connaissance, de difficultés particulières. Prochainement, elles le seront au Gästehaus St. Ursula. Pour rappel, ces personnes ne désirent généralement pas séjourner en Suisse ni y déposer une demande d'asile, mais elles transitent par notre pays pour atteindre leur destination souhaitée. Elles ne sont donc, *a priori*, pas criminelles. Si toutefois des infractions graves devaient être constatées, les personnes ayant commis des délits seraient prises en charge par les autorités judiciaires et elles ne seraient donc pas hébergées au Gästehaus. Il n'est donc pas prévu « *d'imposer des mesures de restrictions aux habitants et à la population lors de la conduite et de l'évacuation de ces personnes* » pour reprendre les mots des auteurs de l'interpellation.
5. Les autorités communales responsables de la sécurité sont chargées de garantir la sécurité en dehors du site du Gästehaus. A notre connaissance, il n'est pas prévu de dispositif particulier par celles-ci.
6. Il n'y aura pas de transfert de personnes du centre d'hébergement collectif de Viège vers celui de Brigue.
7. Comme mentionné plus haut, toutes les questions supplémentaires peuvent être posées à l'adresse gaestehaus@admin.vs.ch. A noter que, jusqu'à la fin septembre, seules cinq questions ont été posées à l'OASI via cette adresse, dont quatre pour des demandes d'emploi.
8. Le personnel du Gästehaus a été maintenu dans un contrat de travail de durée déterminée pour permettre le passage d'une organisation privée à une organisation étatique. Par la suite, le personnel, s'il le désire, pourra postuler pour un emploi durable à l'Etat du Valais selon les procédures ordinaires de l'administration cantonale.

Conséquences sur la bureaucratie -
Conséquences financières -
Conséquences équivalent plein temps (EPT) -
Conséquences RPT -

Lieu, date Sion, le 15 septembre 2023